



Publitas.com

Multimarques consolidées

Accord sur le traitement des données

Le présent accord sur le traitement des données, y compris toutes ses annexes, s'applique à tous les clients qui utilisent les services de Publitas.com B.V. et/ou toute entité signataire relevant de Publitas.com Holding B.V., dont le siège social et l'adresse postale sont situés à J.H. Oortweg 21, 2333 CH Leiden, Pays-Bas. La présente politique s'applique dans la mesure où elle est pertinente dans le contexte du service ou du produit spécifique sélectionné par le client.

VEUILLEZ LES LIRE ATTENTIVEMENT.

Règles générales

1. Introduction, champ d'application et définitions

- 1.1. Le présent accord sur le traitement des données (« DPA ») régit les droits et obligations du Responsable du traitement et du Sous-traitant (collectivement dénommés les « Parties ») dans le cadre du traitement des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE.
- 1.2. Lorsque le terme « Contrat de service » est utilisé, il fait référence au contrat conclu entre le Sous-traitant et le Responsable du traitement, qui fait partie intégrante d'un contrat d'utilisation gratuit ou payant, régi par les Conditions d'utilisation, la Politique de confidentialité ou tout autre accord contractuel entre les Parties.
- 1.3. « Publitas » ou le « Logiciel » désigne tout service de Publitas.com B.V. et/ou de toute entité signataire relevant de Publitas.com Holding B.V.
- 1.4. La présente DPA s'applique à toutes les activités dans le cadre desquelles le Sous-traitant, ses employés ou ses Sous-traitants traitent les données à caractère personnel du Responsable du traitement conformément au Contrat de service, tel que défini à l'article 28 du RGPD. Tous les termes utilisés dans la présente DPA doivent être interprétés conformément aux définitions fournies dans le RGPD.
- 1.5. En cas de conflit entre le présent ATD et le Contrat de service (ou tout autre accord entre les Parties), les dispositions du présent ATD prévaudront, car elles traitent d'exigences spécifiques en matière de protection des données.

2. Champ d'application du traitement, catégories de données et personnes concernées

- 2.1. L'objet, la portée, le type et la finalité du traitement des données sont décrits dans le présent ATD et dans le Contrat de service. Le Sous-traitant traitera les données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement aux fins suivantes :
 - Collecte de données relatives à l'utilisation par le Responsable du traitement des produits du Sous-traitant.
 - Agrégation et analyse des données, ainsi que stockage de ces données par l'intermédiaire de sous-traitants. Les données peuvent être transférées à des sous-traitants à des fins de traitement.
 - Le Sous-traitant peut accéder aux données à des fins de maintenance, d'analyse ou d'assistance et, sur instruction du Responsable du traitement, transmettre les données à des tiers désignés par le Responsable du traitement.
- 2.2. Le Sous-traitant ne traite pas de données à caractère personnel sensibles. Les catégories de données à caractère personnel suivantes peuvent être traitées pour le

compte du Responsable du traitement, telles qu'identifiées dans la liste des Sous-traitants annexée à l'Annexe 1 :

- Adresses électroniques (si elles sont utilisées dans les publications du Responsable du traitement)
 - Adresses IP
 - Numéros de téléphone (s'ils sont utilisés dans les publications du Responsable du traitement)
 - Autres informations associées aux données ci-dessus, telles que les données de localisation
- 2.3. Bien que la plateforme du Sous-traitant soit ouverte pour permettre au Responsable du traitement de collecter de manière indépendante des données personnelles supplémentaires, il est interdit au Responsable du traitement d'utiliser la plateforme du Sous-traitant pour collecter des données personnelles sensibles. Toute action de ce type sera considérée comme une violation du présent Contrat.
- 2.4. Les personnes concernées par le traitement comprennent les visiteurs du contenu du Responsable du traitement, tels que les utilisateurs qui interagissent avec le contenu du Responsable du traitement via des sites web, des applications ou d'autres plateformes, et qui ont fourni des données à caractère personnel de la manière désignée par le Responsable du traitement.
- 2.5. Tout traitement effectué dans le cadre du présent accord a lieu exclusivement dans un État membre de l'Union européenne, un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou un pays reconnu par la Commission européenne comme offrant un niveau de protection des données adéquat conformément à l'article 45 du RGPD.
- 2.6. Si le service est transféré vers un pays tiers situé en dehors des régions susmentionnées, le consentement écrit préalable du responsable du traitement est requis et le sous-traitant doit garantir le respect des exigences des articles 44 à 50 du RGPD. Le responsable du traitement peut refuser son consentement s'il existe des préoccupations importantes en matière de protection des données.

3. Durée du traitement

La durée du traitement ne dépassera pas ce qui est nécessaire pour accomplir les activités de traitement décrites dans le présent ATD et dans le Contrat de service. La durée du traitement est alignée sur la durée du Contrat de service, sauf si le présent ATD impose des obligations supplémentaires qui s'étendent au-delà de la durée du Contrat de service. Dans ce cas, l'ATD prendra fin dès que ces obligations supplémentaires auront été remplies.

4. Confidentialité

Le Sous-traitant s'engage à respecter la confidentialité conformément aux articles 28(3)(b), 29 et 32(4) du RGPD. Seuls les employés liés par des accords de confidentialité et formés aux lois applicables en matière de protection des données auront accès aux données à caractère personnel. Le traitement des données sera effectué uniquement sur la base des instructions du Responsable du traitement, telles que décrites dans le Contrat de service et le présent ATD, sauf obligation légale contraire.

Obligations des parties

5. Responsabilité du responsable du traitement

Le Responsable du traitement reste responsable du respect des lois sur la protection des données, y compris de la légalité des données transférées au Sous-traitant et de la licéité globale du traitement (conformément à l'article 4(7) du RGPD). Cela comprend :

- Veiller au respect des mesures techniques et organisationnelles applicables en matière de protection des données.
- Informer le Sous-traitant de toute violation de données à caractère personnel sans retard injustifié et au plus tard dans les 72 heures suivant la prise de connaissance de ces incidents.
- Désigner une personne de contact pour les questions relatives à la protection des données ou, à défaut, le Sous-traitant peut contacter le Responsable du traitement via les coordonnées fournies dans le compte Publitas.
- Le Responsable du traitement est également chargé de protéger les droits des personnes concernées et de se conformer aux exigences du RGPD relatives aux activités de traitement définies dans le présent ATD.

6. Instructions

6.1. Le Sous-traitant ne peut traiter les données à caractère personnel que sur instruction du Responsable du traitement, sauf si la loi l'y oblige. Le Contrat de service et le présent ATD constituent les instructions permanentes du Responsable du traitement en matière de traitement des données. Des instructions supplémentaires sont autorisées, mais doivent être fournies par écrit ou via le format électronique désigné par le Sous-traitant. Les instructions verbales ne sont autorisées qu'en cas d'urgence et doivent être confirmées par écrit dans les plus brefs délais.

6.2. Si le Sous-traitant estime qu'une instruction enfreint les lois sur la protection des données, il en informe le Responsable du traitement sans délai. Le Sous-traitant peut suspendre l'exécution de l'instruction jusqu'à confirmation ou modification par le Responsable du traitement. Le Responsable du traitement assume l'entière responsabilité des dommages résultant d'instructions qui enfreignent la loi applicable et indemnise le Sous-traitant contre toute réclamation de tiers.

- 6.3. Si les instructions sortent du cadre des services convenus, elles seront considérées comme une demande de modification des services. Le Sous-traitant informera le Responsable du traitement des conséquences éventuelles sur la prestation des services, les délais et les frais. Si le Sous-traitant ne peut raisonnablement donner suite aux instructions, il peut les refuser. Si le Responsable du traitement insiste, le Sous-traitant se réserve le droit de résilier immédiatement le Contrat de service et l'ATD.
- 6.4. Seules les personnes autorisées par le Responsable du traitement peuvent donner des instructions. Si aucune personne autorisée n'est spécifiée sur la plateforme Publitas, le Responsable du traitement doit désigner une personne par e-mail à l'adresse indiquée (privacy@publitas.com). Le Sous-traitant peut suspendre le traitement jusqu'à ce que le Responsable du traitement ait vérifié l'autorité de la personne désignée.

7. Obligations générales du Sous-traitant

Outre le respect des conditions du présent ATD, le Sous-traitant doit se conformer aux articles 28 à 33 du RGPD. Cela comprend :

- la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO), si la loi l'exige, qui exercera ses fonctions conformément aux articles 38 et 39 du RGPD. Les coordonnées du DPO seront facilement accessibles via Publitas.
- coopérer avec les autorités de contrôle conformément à la loi, notamment en informant le Responsable du traitement de toute enquête ou mesure prise par les autorités concernant le traitement effectué en vertu du présent ATD.
- assister le responsable du traitement en cas d'enquêtes ou de procédures engagées par les autorités de contrôle ou d'autres procédures judiciaires susceptibles d'impliquer les données à caractère personnel traitées.

8. Surveillance et conformité

- 8.1. Le sous-traitant évalue en permanence les processus internes et les mesures techniques et organisationnelles afin de garantir que le traitement des données est conforme aux lois applicables en matière de protection des données et que les droits des personnes concernées sont protégés.
- 8.2. Le Sous-traitant fournit au Responsable du traitement la documentation relative aux mesures techniques et organisationnelles (MTO) mises en œuvre, y compris les certifications pertinentes (par exemple, les certifications ISO) afin de démontrer la conformité aux normes de confidentialité et de sécurité.

9. Obligation de coopérer aux inspections

- 9.1. Le Responsable du traitement a le droit de désigner une partie indépendante pour contrôler le respect par le Sous-traitant des obligations en matière de protection des données le concernant, à condition que ce contrôle respecte les intérêts légitimes du Sous-traitant, ses mesures techniques et organisationnelles et les réglementations en

matière de protection des données. Le Responsable du traitement doit donner un préavis d'au moins 14 jours avant tout contrôle de routine pendant les heures de travail. Le Responsable du traitement supporte tous les frais liés à ce contrôle.

- 9.2. En cas d'incident de sécurité ou de violation grave des dispositions relatives à la protection des données, le délai de préavis pour une inspection sera réduit à une durée appropriée, ne dépassant pas 72 heures. Les inspections liées à un événement ne sont pas soumises aux restrictions décrites ci-dessus.
- 9.3. Le sous-traitant peut exiger de l'inspecteur qu'il signe un accord de confidentialité avant d'autoriser l'inspection. Si l'inspecteur est en relation de concurrence avec le sous-traitant ou s'il existe d'autres motifs raisonnables, le sous-traitant a le droit de s'opposer au choix de l'inspecteur par le responsable du traitement.
- 9.4. Le Sous-traitant n'est tenu d'autoriser qu'une seule inspection sur place non liée à un événement par année civile, qui ne doit pas dépasser une journée. Le Responsable du traitement prendra en charge tous les frais liés à l'inspection, y compris les frais de déplacement, de main-d'œuvre et d'audit externe.
- 9.5. Le sous-traitant peut refuser une inspection non liée à un événement s'il fournit des preuves appropriées de conformité, telles que des certifications, des rapports d'organismes indépendants ou des preuves de respect de normes reconnues telles que l'article 40 ou l'article 42 du RGPD.

Mesures techniques et organisationnelles

10. Mise en œuvre des mesures de sécurité

- 10.1. Le sous-traitant est responsable de la mise en œuvre et de la documentation des mesures techniques et organisationnelles visant à garantir la sécurité du traitement des données, conformément aux articles 28, paragraphe 3, point c), et 32 du RGPD. Ces mesures doivent garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience des données, en tenant compte de la nature, de la portée et des risques liés au traitement des données.
- 10.2. Le Sous-traitant se réserve le droit de mettre à jour et d'améliorer les mesures de sécurité au fil du temps, à condition que le niveau de protection convenu ne soit pas compromis. Toute modification importante de ces mesures doit être documentée.
- 10.3. Le Sous-traitant doit fournir au Responsable du traitement la documentation relative à ces mesures pour inspection sur demande.

11. Relations de sous-traitance

- 11.1. Les sous-traitants sont uniquement ceux qui fournissent des services directement liés au contrat principal. Les services auxiliaires sont exclus. L'approbation initiale des sous-traitants par le responsable du traitement est accordée à la conclusion du présent

ATD. Les sous-traitants de pays tiers sont autorisés à condition que leurs activités de traitement des données soient conformes aux exigences du RGPD en matière de transfert de données. Cela inclut le respect de mécanismes tels que les clauses contractuelles types (SCC), les règles d'entreprise contraignantes (BCR), les décisions d'adéquation ou d'autres garanties de transfert approuvées en vertu du chapitre V du RGPD.

- 11.2. Le sous-traitant doit informer le responsable du traitement de tout nouveau sous-traitant engagé ou de tout remplacement d'un sous-traitant existant. Le responsable du traitement dispose de 14 jours à compter de la notification pour s'opposer à ce changement pour des raisons légitimes liées à la protection des données. En cas d'opposition, le sous-traitant peut choisir de poursuivre sans le changement ou de mettre fin au service dans un délai de quatre semaines si l'opposition rend la prestation du service impossible.
- 11.3. Le sous-traitant est tenu de s'assurer que les sous-traitants secondaires respectent les mêmes obligations en matière de protection des données en vertu du RGPD. Cela inclut la conclusion d'accords contractuels avec les sous-traitants secondaires afin de garantir la sécurité et la conformité des données.
- 11.4. Les inspections dans les locaux des sous-traitants ne seront effectuées que par le sous-traitant, au maximum une fois par an. Si nécessaire, ces inspections peuvent être remplacées par des documents prouvant la conformité des sous-traitants en matière de protection des données.

12. Droits des personnes concernées

- 12.1. Lorsqu'une personne concernée exerce ses droits en vertu du chapitre III du RGPD, le sous-traitant doit rediriger la demande vers le responsable du traitement et en informer ce dernier dans les plus brefs délais, au plus tard 74 heures après réception de la demande.
- 12.2. La Plateforme met à la disposition du Responsable du traitement des outils complets pour la gestion indépendante des données et le contrôle d'accès. Cela permet au Responsable du traitement de répondre directement aux demandes des personnes concernées en vertu du RGPD. Si le Responsable du traitement a besoin d'une aide supplémentaire du Sous-traitant pour répondre à ces demandes, le Sous-traitant lui apportera son aide dans la mesure du possible. Toutefois, le Responsable du traitement reste principalement responsable de la réponse à ces demandes.
- 12.3. Le Sous-traitant n'est pas responsable du manquement du Responsable du traitement à répondre à la demande d'une personne concernée, à répondre de manière précise ou à répondre dans le délai requis, à condition que ce manquement soit imputable uniquement aux actions ou omissions du Responsable du traitement.

13. Obligations d'information et de notification

Le Sous-traitant doit aider le Responsable du traitement à remplir ses obligations en vertu des articles 32 à 36 du RGPD, notamment en signalant les violations, en effectuant des analyses d'impact et en collaborant avec les autorités de contrôle si nécessaire. Cela comprend :

- Signaler sans délai toute violation de la protection des données concernant les utilisateurs finaux du Responsable du traitement.
- Fournir les informations et la documentation nécessaires aux analyses d'impact relatives à la protection des données du Responsable du traitement.
- Assister le responsable du traitement dans ses consultations avec l'autorité de contrôle avant le traitement, si nécessaire.
- Le sous-traitant peut demander une rémunération appropriée pour la fourniture de cette assistance.

14. Divulgence et suppression des données

- 14.1. À la fin des services de traitement des données, le Sous-traitant doit divulguer ou supprimer les données à caractère personnel conformément aux instructions du Responsable du traitement.
- 14.2. Le sous-traitant peut être légalement tenu de conserver les données à caractère personnel pendant une certaine période après la fin du contrat. Le responsable du traitement peut demander la divulgation ou la suppression de ces données à tout moment pendant la période de conservation.
- 14.3. Si le Responsable du traitement demande la suppression des données avant l'expiration de la période de conservation, le Sous-traitant doit s'y conformer, à l'exception des données dont la conservation est requise par la loi (par exemple, les journaux de sécurité).
- 14.4. Si le Responsable du traitement ne demande pas la divulgation ou la suppression des données avant la fin de la période de conservation, le Sous-traitant est tenu de supprimer les données.

15. Anonymisation

- 15.1. Le Sous-traitant a le droit d'anonymiser et d'agréger les données à caractère personnel couvertes par le présent Contrat, et d'utiliser les données anonymisées à ses propres fins (par exemple, analyse statistique, développement de produits).
- 15.2. Les données anonymisées ne sont plus considérées comme des données à caractère personnel et ne sont pas soumises aux obligations du présent ATD. Le Sous-traitant peut utiliser et stocker les données anonymisées au-delà de la fin du contrat.

Dispositions restantes

16. Responsabilité

- 16.1. Le Responsable du traitement est entièrement responsable et doit indemniser le Sous-traitant pour toute réclamation introduite par des tiers.
- 16.2. Le Sous-traitant est responsable des dommages résultant du non-respect de ses obligations en vertu du RGPD ou du présent Contrat, ou s'il ne suit pas les instructions légales du Responsable du traitement.
- 16.3. Les exclusions de responsabilité ne s'appliquent pas en cas de négligence grave, d'intention délibérée ou de dommages causés à la vie, à la santé ou à l'intégrité physique.

17. Dispositions finales

- 17.1. Les deux parties peuvent confirmer la conclusion du contrat sous forme électronique conformément à l'article 28, paragraphe 9, du RGPD.
- 17.2. Les deux parties s'engagent à traiter tous les secrets commerciaux et les mesures de sécurité des données de l'autre partie comme confidentiels, même après la résiliation du présent ATD.
- 17.3. Toute disposition jugée nulle ou inapplicable sera supprimée, et les autres dispositions resteront pleinement en vigueur. Toutes les conditions qui, de par leur nature, survivent à la résiliation ou à l'expiration du présent ATD, resteront en vigueur.
- 17.4. Le Sous-traitant se réserve le droit de modifier à tout moment toute partie du présent DPA, et ces modifications entreront en vigueur dès la publication de la version mise à jour sur notre site web à l'adresse <https://www.publitascom./>. Le Responsable du traitement sera informé des modifications importantes par e-mail, facture ou annonce sur la plateforme.
- 17.5. Le présent ATD est régi par le droit néerlandais, sans égard au choix ou aux conflits de dispositions légales de toute juridiction.
- 17.6. Tout litige découlant du présent DPA ou en rapport avec celui-ci, y compris tout litige concernant son existence, sa validité ou sa résiliation, sera tranché par le tribunal néerlandais compétent et en vigueur au moment où la procédure est engagée. Le lieu du tribunal sera Amsterdam, aux Pays-Bas.

ANNEXE 1 : Liste des sous-traitants - dernière mise à jour le 25-06-25

Les données à caractère personnel des clients en tant que responsables du traitement ne peuvent être traitées que par les sous-traitants sous-traitants répertoriés pour le serveur CMS utilisé (Publitas.com, Spott.ai ou WePublish.com utilisé pour i.e. folders.nl, promobutler ou promozilla.). La liste des sous-traitants s'applique uniquement aux utilisateurs du CMS, et non à des produits ou services spécifiques pour lesquels nous sommes responsables du traitement (par exemple, le téléchargement d'un document PDF sur folders.nl). Cela garantit un traitement des données conforme au RGPD, conformément à notre accord sur le traitement des données.

Serveur CMS	Nom et adresse	Description des services	Lieu de traitement des données	Garanties / Base juridique
Publitas, Spott	Amazon Web Services EMEA SARL, 38 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	Hébergement de l'infrastructure centrale de Publitas et des plateformes associées. Stockage des données des consommateurs à des fins de sécurité, d'audit et de comptabilité, avec une durée de conservation des données de 365 jours. Traitement des adresses IP, des cookies, des identifiants personnels, des identifiants d'instance d'application, de la géolocalisation, des métadonnées des appareils/navigateurs, des identifiants de clic et des valeurs de conversion.	Les données sont traitées à Dublin, en Irlande (UE).	Le traitement des données est conforme au RGPD. AWS fournit des mesures de confidentialité et de sécurité des données, notamment des politiques de conservation des données et la conformité aux lois européennes sur la protection des données.
WePublish	Microsoft Corporation, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052, États-Unis	Principal fournisseur d'hébergement cloud et d'infrastructure pour folders.nl, promobutler, WP hérité et les plateformes associées. Fournit des services de stockage cloud, de calcul et d'infrastructure connexes, traitant essentiellement toutes les données des clients pour ces produits.	Les données des clients de l'UE sont stockées et traitées dans les centres de données de Microsoft situés dans l'UE (par exemple, en Irlande, aux Pays-Bas et dans d'autres pays de l'UE). Microsoft s'est engagé à respecter pleinement la résidence des données dans l'UE pour ses clients européens ; toutes les opérations sont surveillées et contrôlées par du personnel basé dans l'UE. L'accès à distance par des ingénieurs non européens est strictement contrôlé et surveillé.	L'addendum de Microsoft sur la protection des données (DPA) intègre les clauses contractuelles types (SCC) de la Commission européenne pour tout transfert international. Microsoft est contractuellement tenu de se conformer au RGPD, y compris à toutes les exigences de l'article 28 relatives aux sous-traitants. L'engagement de Microsoft en matière de résidence des données dans l'UE garantit que toutes les données des clients de l'UE restent sous la juridiction et la législation de l'UE. Des mesures techniques et organisationnelles supplémentaires, notamment le programme de sécurité et de confidentialité des fournisseurs de Microsoft, sont en place pour garantir la conformité au RGPD.

<p>WePublish, Spott</p>	<p>Cloudflare, Inc., 101 Townsend St, San Francisco, CA 94107, États-Unis</p>	<p>Réseau de diffusion de contenu (CDN), protection DDoS, pare-feu, DNS, TLS, limitation du débit et services Edge Worker pour les plateformes Publitas. Cloudflare traite les adresses IP et les métadonnées des requêtes HTTP (agent utilisateur, type de navigateur, appareil, etc.) afin de fournir ces services.</p>	<p>Les données sont traitées dans l'UE, aux États-Unis et dans d'autres pays du monde dans le cadre du réseau distribué de Cloudflare. Pour les clients de l'UE, les données sont stockées et traitées à la fois dans l'UE et aux États-Unis, et peuvent être mises en cache dans n'importe quel emplacement périphérique mondial de Cloudflare.</p>	<p>L'addendum relatif au traitement des données (DPA) de Cloudflare inclut les clauses contractuelles types (SCC) de la Commission européenne pour les transferts internationaux. Cloudflare est certifié conforme au Code de conduite européen pour le cloud en matière de conformité au RGPD. Les pratiques de Cloudflare en matière de confidentialité et de sécurité sont validées et contrôlées en externe afin de garantir leur conformité au RGPD. Des mesures techniques et organisationnelles supplémentaires sont en place pour garantir la légalité et la sécurité des transferts de données depuis l'UE.</p>
<p>Publitas, Spott, WePublish</p>	<p>Google LLC / Google Ireland Ltd, 4 Barrow St, Grand Canal Dock, Dublin 4, D04 V4X7, Irlande</p>	<p>Google Analytics collecte des statistiques sur les consommateurs et les clients. Traite les adresses IP, les cookies, les identifiants personnels, les identifiants d'instance d'application, la géolocalisation, les métadonnées des appareils/navigateurs, les identifiants de clic et les valeurs de conversion.</p>	<p>Ce sous-traitant est facultatif pour Publitas. Les utilisateurs finaux peuvent se désinscrire via une bannière de cookie. Les données sont traitées à l'échelle mondiale. Pour les clients de l'UE, Google propose des options de résidence des données dans l'UE, mais certaines données analytiques peuvent être traitées aux États-Unis ou dans d'autres pays.</p>	<p>Google se conforme au RGPD, y compris en matière d'anonymisation des adresses IP et des données de navigation. Utilise les clauses contractuelles types (SCC) de l'UE et d'autres garanties de confidentialité pour les transferts internationaux. Certifié conforme aux cadres de confidentialité applicables.</p>
<p>Publitas, Spott</p>	<p>Functional Software, Inc. d/b/a Sentry, 45 Fremont Street, 8th Floor, San Francisco, CA 94105, États-Unis</p>	<p>Plateforme cloud de surveillance des erreurs en temps réel. Collecte de manière anonyme les erreurs et fournit une interface permettant de suivre les erreurs générées par les navigateurs des clients et des consommateurs. Les données relatives aux événements sont conservées pendant 90 jours maximum.</p>	<p>Les données sont traitées aux États-Unis (Google Cloud Platform), mais pour les clients de l'UE, des efforts sont faits pour traiter et stocker les données dans l'EEE dans la mesure du possible.</p>	<p>La DPA de Sentry comprend des CCT pour les transferts internationaux. Sentry s'engage à respecter le RGPD et a mis en place des mesures techniques et organisationnelles conformes à une décision d'adéquation Non-HR.</p>